

reconnus et proclamés. Ils ont été niés seulement là où l'on a substitué un fanatisme hétérodoxe aux sources saintes de la vérité ; et plus loin, dans les domaines du pur rationalisme, les droits de la liberté ont encore rencontré de plus étranges adversaires.

Faites attention, Monsieur, que ce n'est pas seulement sous les rapports mystérieux de la foi, mais encore sous ceux de la pure raison qu'il est incontestablement vrai que, dans tout homme, les positions de la naissance et du milieu social, les avantages du corps et de l'esprit, la beauté, la force, l'intelligence, les bienfaits de l'éducation, les fruits que nous retirons de ces choses-là, tout ce qui nous entoure et ce qui nous sollicite, même les inclinations qui agitent notre âme et les pensées qui se succèdent dans notre esprit, sont des dons purement gratuits, les éléments de cette vie, perpétuelle émanation du créateur à la créature. Appelez cela la Grâce, comme le veut la langue chrétienne, ou donnez-lui tout autre nom, peu importe. Dans la pratique humaine, la grâce se confond avec la liberté, liberté redressée et rectifiée si vous voulez ; mais, enfin, rectifiée par des voies intérieures, conformes à l'essence de la liberté. Nous devons tout à Dieu, à condition que ce tout c'est nous qui le mettrons en usage, en le rapportant à son auteur. Le peu qu'il y a de nous en nous-mêmes est comme perdu dans l'océan des dons divins ; mais ce peu, qui est presque indéfinissable et imperceptible, c'est la liberté, et elle suffit pour assumer sur nos têtes une responsabilité immense, et pour justifier les décrets de celui qui fait reposer sur cette base son inexorable, mais incontestable justice.

Après avoir ainsi méconnu, avec M. Laurentie, la liberté catholique ; lui, pour s'en faire un instrument contre la liberté politique ; vous, parce que vous avez pris pour catholique la doctrine annoncée pompeusement sous ce titre, vous tirez ensemble cette conclusion : « D'où il suit que toute liberté a besoin non seulement d'un lien religieux, mais encore d'un lien politique, extérieur et indépendant, etc...

Oui, la doctrine catholique reconnaît un lien religieux d'institution divine ; mais, c'est précisément parce que ce lien, cette autorité, cette lumière proposés à tous, c'est précisément parce que l'Eglise, en un mot, est un établissement positif, fondé à la base du Catholicisme, qu'il n'est pas permis d'en conclure, par déduction, à un lien d'une autre nature. Si le fondateur divin du Christianisme avait voulu établir une église politique, comme il a établi une église spirituelle, son œuvre apparaîtrait au grand jour, et l'homme n'a pas le droit de glisser ses imaginations où le régulateur suprême s'est abstenu. Dieu a